



20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
☎ 02.54.31.20.64
e.mail : cdsbouzanne@orange.fr

CONVOCATION

Conseil Communautaire

**Le Conseil Communautaire de la CDC du Val de Bouzanne se réunira
au Siège de la CDC**

le Mardi 12 mars 2019

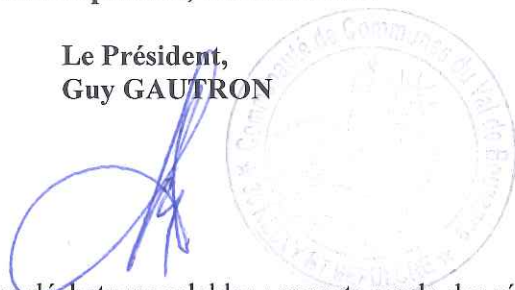
à

18 h 30

Je vous remercie de bien vouloir y assister, meilleurs sentiments.

A Neuvy Saint Sépulchre, le 5 mars 2019

**Le Président,
Guy GAUTRON**



ORDRE DU JOUR :

1 – Ordures Ménagères :

- Adhésion à la Société Publique Locale pour le traitement des déchets recyclables : compte rendu des réunions, approbation des documents constitutifs
- Collecte sélective : point sur la modification du système de collecte - création d'un emploi contractuel à durée déterminée - modification du lieu de prise en charge du carton – Synthèse des résultats du Soutien au Développement Durable : piste de réflexion.
- Compte rendu de l'achat d'une remorque adaptée au transport de bennes de 30 m3 d'occasion
- Information EcoDDS-Eco-mobilier

2 – Projet de rénovation thermique des gymnases de CLUIS et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE : Compte rendu des réunions – Financement : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité.

3 – Urbanisme : Compte rendu des réunions SCOT et PLUi - Organisation de la procédure de PLUi

4 – Tourisme : Convention de Coopération avec la CDC de LA CHATRE – SAINTE SEVERE 2019 – Itinéraires à vélo - voie verte – Balisage des sentiers de randonnée

5 – Transfert des compétences « Eau et Assainissement » : point sur les délibérations

6 – GEMAPI : SIAB de la THEOLS approbation des statuts – SAB I de l'Indre compte rendu de la 1^{ère} réunion

.../...

.../...

7 – Petite Enfance : exposé de la situation dans les deux structures, propositions d'action, décisions – Modification des règlements intérieurs

8 – Examen d'une demande de subvention

9 – Développement éolien : compte rendu de la réunion du 7 février 2019

10 -Compte rendu des décisions prises sur délégation

11 – Chauffage au Centre de Loisirs

12 – Informations diverses.

P-S : Dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, vous voudrez bien en informer le suppléant de votre Commune et lui transmettre cette convocation.